



VALNEVA

Société Européenne à directoire et conseil de surveillance

Capital social : 13 816 511,49 €

Siège social : 6 rue Alain Bombard, 44800 Saint-Herblain

R.C.S. Nantes 422 497 560

ORDRE DU JOUR

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Valneva SE (« **la Société** ») sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 27 juin 2019, à 14h00, à l'hôtel InterContinental Paris - Le Grand, 2 rue Scribe, 75009 Paris.

Les rapports suivants sont tenus à votre disposition conformément aux dispositions légales et réglementaires :

- + Rapport du directoire à l'Assemblée Générale Mixte sur les propositions de résolutions ;
- + Rapport de gestion du directoire sur la marche de la Société, sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2018, établi conformément à l'article L. 225-100, alinéa 2 du Code de commerce ;
- + Rapport spécial du directoire sur les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce ;
- + Rapport spécial du directoire sur les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-4 du Code de commerce ;
- + Rapport du conseil de surveillance à l'Assemblée Générale Ordinaire sur le Gouvernement d'entreprise, comprenant les observations du conseil sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, en vertu des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce et incluant notamment les informations requises au titres des articles L. 225-37-3 à L. 225-37-5 du Code de commerce ;
- + Rapport du conseil de surveillance à l'Assemblée Générale Ordinaire (en vertu de l'article 17 du Règlement UE 537/2014) ;
- + Rapport complémentaire du directoire sur l'usage des délégations en matière d'augmentation de capital, en application des dispositions des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce ;
- + Rapport de Messieurs les Co-Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- + Rapport de Messieurs les Co-Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- + Rapport de Messieurs les Co-Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-86 et L. 225-90 du Code de commerce ;
- + Rapport de Messieurs les Co-Commissaires aux Comptes sur le Rapport du conseil de surveillance sur le Gouvernement d'entreprise, joint au Rapport de gestion du directoire (mentions intégrées dans le rapport des Co-Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018) ;
- + Rapport de Messieurs les Co-Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital ;



- + Rapport de Messieurs les Co-Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital social par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- + Rapport de Messieurs les Co-Commissaires aux Comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions « BSA 30 », avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- + Rapport de Messieurs les Co-Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions ;
- + Rapport de Messieurs les Co-Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Après lecture des rapports susvisés, l'Assemblée Générale Mixte aura pour objet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- + Approbation des comptes sociaux clos au 31 décembre 2018 (Résolution n°1) ;
- + Approbation des comptes consolidés clos au 31 décembre 2018 (Résolution n°2) ;
- + Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 (Résolution n°3) ;
- + Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce avec la société Groupe Grimaud La Corbière SA (Résolution n°4) ;
- + Approbation des engagements réglementés pris au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au bénéfice de Monsieur Thomas LINGELBACH (Résolution n°5) ;
- + Approbation de la convention et des engagements réglementés pris au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au bénéfice de Monsieur Franck GRIMAUD (Résolution n°6) ;
- + Approbation de la convention et des engagements réglementés pris au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au bénéfice de Monsieur Wolfgang BENDER (Résolution n°7) ;
- + Approbation de la convention et des engagements réglementés pris au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au bénéfice de Monsieur Frédéric JACOTOT (Résolution n°8) ;
- + Approbation de la convention et des engagements réglementés pris au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au bénéfice de Monsieur David LAWRENCE (Résolution n°9) ;
- + Approbation des autres conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce (Résolution n°10) ;
- + Renouvellement du mandat d'un membre du conseil de surveillance (Madame Anne-Marie GRAFFIN) (Résolution n°11) ;
- + Renouvellement du mandat d'un membre du conseil de surveillance (Madame Louisa Mary SHAW-MAROTTO) (Résolution n°12) ;
- + Renouvellement du mandat d'un membre du conseil de surveillance (Monsieur Frédéric GRIMAUD) (Résolution n°13) ;
- + Renouvellement du mandat d'un membre du conseil de surveillance (Monsieur Alexander von GABAIN) (Résolution n°14) ;
- + Renouvellement du mandat d'un membre du conseil de surveillance (Monsieur James SULAT) (Résolution n°15) ;
- + Constatation de la fin des fonctions du Commissaire aux comptes suppléant (Résolution n°16) ;



- + Renouvellement d'un mandat de Commissaire aux Comptes titulaire (Deloitte & Associés) (Résolution n°17) ;
- + Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président et aux membres du directoire (Résolution n°18) ;
- + Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président et aux membres du conseil de surveillance (Résolution n°19) ;
- + Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à M. Thomas LINGELBACH, Président du directoire (Résolution n°20) ;
- + Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 aux membres du directoire (autres que le Président du directoire) (Résolution n°21) ;
- + Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à M. Frédéric GRIMAUD, Président du conseil de surveillance (Résolution n°22) ;
- + Révocation de l'admission des actions de la Société aux négociations à la Bourse de Vienne (Résolution n°23) ;
- + Autorisation et pouvoirs à conférer au directoire en vue de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions (Résolution n°24) ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- + Modification de l'Article 13.2 des statuts de la Société (Résolution n°25) ;
- + Mise en harmonie de l'Article 23 des statuts de la Société (Résolution n°26) ;
- + Mise en harmonie des Articles 25, 26 et 27 des statuts de la Société (Résolution n°27) ;
- + Autorisation à conférer au directoire en vue d'annuler les actions auto-détenues par la Société (Résolution n°28) ;
- + Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (Résolution n°29) ;
- + Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription mais avec un délai de priorité facultatif (Résolution n°30) ;
- + Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un placement privé (Résolution n°31) ;



- + Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale (Résolution n°32) ;
- + Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital social par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes (Résolution n°33) ;
- + Autorisation au directoire, en cas d'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social (Résolution n°34) ;
- + Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (Résolution n°35) ;
- + Plafond maximum global des augmentations de capital (Résolution n°36) ;
- + Émission de bons de souscription d'actions (Résolution n°37) ;
- + Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes (Résolution n°38) ;
- + Emission d'actions gratuites, rachat d'actions par la Société sur le marché à cette fin - Délégation consentie au directoire à cet effet (Résolution n°39) ;
- + Délégation de compétence à donner au directoire pour décider une augmentation de capital réservée aux salariés (Résolution n°40) ;
- + Pouvoirs pour formalités (Résolution n°41).